



# MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

Rapport annuel

31 décembre 2019

## Table des matières

---

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>1. Informations générales</b>	<b>4</b>
1.1 Acteurs	4
1.2 Personnes responsables du rapport annuel	4
1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel	5
1.4 Responsable du contrôle des comptes	5
<b>2. Caractéristiques principales de l'OPC</b>	<b>6</b>
2.1 Objectif de gestion	6
2.2 Profil de risque et de rendement	6
2.3 Catégories de parts	7
<b>3. Compte-rendu d'activité</b>	<b>8</b>
3.1 Performances du 31/12/2018 au 31/12/2019	8
3.2 Commentaire de gestion	8
<b>4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue</b>	<b>10</b>
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	10
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	10
4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	10
4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS	10
4.5 Risque global	10
<b>5. Informations réglementaires</b>	<b>11</b>
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	11
5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires	11
5.1.2 Politique d'exécution des ordres	12
5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires	12
5.1.4 Dispositif de contrôle	13
5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche	13
5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173	14
5.3 Exercice des droits de vote	14
5.3.1 Politique de vote	14
5.3.2 Exercice des droits de vote	15
5.4 Politique de rémunération	15
<b>6. Certification du commissaire aux comptes</b>	<b>17</b>
<b>7. Comptes annuels</b>	<b>20</b>
7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR	20
7.1.1 Bilan actif	20
7.1.2 Bilan passif	21
7.1.3 Hors-bilan	22

7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR	23
<b>8.</b>	<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>24</b>
8.1	Règles et méthodes comptables	24
8.1.1	Règles d'évaluation des actifs	24
8.1.2	Frais de gestion	26
8.1.3	Affectation des sommes distribuables	27
8.2	Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR	28
8.3	Compléments d'information	29
8.3.1	Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers	29
8.3.2	Ventilation par nature de taux des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	30
8.3.3	Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	30
8.3.4	Ventilation par devises de cotation ou d'évaluation des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	31
8.3.5	Créances et dettes: ventilation par nature	31
8.3.6	Capitaux propres	31
8.3.7	Frais de gestion	32
8.3.8	Engagements reçus et donnés	32
8.3.9	Autres informations	32
8.3.10	Tableau d'affectation des sommes distribuables	33
8.3.11	Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices	34
8.3.12	Inventaire en EUR	35

# 1. Informations générales

---

Martin Maurel Capi Provence est un FCP de droit français.

## 1.1 Acteurs

### Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management Europe  
29, avenue de Messine  
75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014

Société en commandite simple  
29, avenue de Messine - 75008 PARIS

### Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel  
Société commandite simple  
29, avenue de Messine  
75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

### Sous déléguataire de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management Europe assurera seul la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration  
1-3, Place Valhubert  
75013 Paris

## 1.2 Personnes responsables du rapport annuel

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Rothschild & Co Asset Management Europe.

<b>Rothschild &amp; Co Asset Management Europe</b>	<b>Pierre Baudard</b>
Société de gestion	Associé-Gérant

---

### **1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Valérie Burkhard  
Managing Director

Pierre Baudard  
Associé-Gérant

### **1.4 Responsable du contrôle des comptes**

#### **Commissaires aux comptes titulaires**

DELOITTE & ASSOCIES

Monsieur Olivier GALIENNE

6 place de la Pyramide

92908 – PARIS LA DEFENSE CEDEX FRANCE

## 2. Caractéristiques principales de l'OPC

---

### 2.1 Objectif de gestion

La gestion vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence, l'EONIA capitalisé, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence retenu est l'EONIA capitalisé. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est le taux moyen du marché monétaire, il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par des banques d'un échantillon représentatif du marché monétaire de l'euro. Il est calculé par la BCE (Banque Centrale Européenne) et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu).

L'indice EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement quotidien des intérêts.

A noter que l'administrateur de l'EONIA bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance à posteriori. MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE est un OPCVM non indiciel. En conséquence, la performance du FCP peut significativement s'éloigner de celle de son indicateur de référence.

Cet OPC a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'EONIA capitalisé, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un fonds indiciel.

### 2.2 Profil de risque et de rendement

Le niveau de risque de cet OPCVM est de 2 (volatilité comprise entre 0,5% et 2%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## 2.3 Catégories de parts

Le FCP dispose d'une catégorie de part : la part C.

Code Isin	Souscripteurs concernés	Affectation Des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur initiale de la part	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale
FR0007467592	Tous souscripteurs	Capitalisation	Euro	152,45 €	152 449 €	100 parts

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

## 3. Compte-rendu d'activité

---

### 3.1 Performances du 31/12/2018 au 31/12/2019

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
Martin Maurel Capi Provence part C	+1,90%	-0,40%

Note : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

### 3.2 Commentaire de gestion

En dépit d'une croissance mondiale au ralenti (à 2.4% contre 3% en 2018), d'une incertitude géopolitique, et de l'émergence de mouvements sociaux contestataires, 2019 a été une année très positive sur les marchés, dopés par les politiques monétaires accommodantes des Banques Centrales. Après la dégradation des indicateurs économiques avancés notamment dans le secteur manufacturier à partir du 4ème trimestre 2018, le rebond des marchés a été permis par le soutien des banques centrales mais aussi la résistance des indices avancés dans le secteur des services qui sont restés au-dessus du seuil d'expansion de 50. La consommation a également tenu, portée par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages grâce à la hausse des salaires, l'inflation modérée et des niveaux de taux d'intérêt qui ne fragilisent ni la situation financière des ménages ni celle des entreprises.

Sur le plan international, le risque politique est monté d'un cran à partir du printemps avec la résurgence des tensions politiques (Guerre Commerciale, Brexit, Hong Kong, Iran, Italie ...) qui ont atteint un pic au mois d'août. Sur la fin d'année, l'aboutissement des négociations sur la phase I de la guerre commerciale sino-américaines et l'issue favorable sur le Brexit suite aux élections au UK ont permis de lever une partie de la prime de risque.

Dès le début d'année, Jerome Powell a adopté un discours à l'opposé de celui tenu fin 2018, plus accommodant en annonçant la fin du "pilotage automatique" de la réduction de son bilan et le report d'une éventuelle hausse de taux à 2020. Finalement, la Fed a procédé à 3 baisses de taux au cours de l'année. En parallèle, c'est la BCE qui est allée le plus loin à l'issue de sa réunion du 12 septembre avec une série de mesures : une baisse du taux de dépôt de 10pb, l'introduction d'un système à paliers pour les réserves excédentaires des banques, un TLTRO III et surtout la reprise des rachats nets d'actifs à un rythme de 20Mds€ par mois à compter du 1er novembre. Néanmoins, depuis sa prise de fonction, Christine Lagarde a appelé de ses vœux une relance budgétaire pour prendre le relais d'une politique monétaire dont l'efficacité est remise en cause. Sur le front des devises, l'euro a perdu du terrain contre toutes devises même si la monnaie unique a refait une partie de son retard sur le second semestre à la suite de l'accord trouvé sur le Brexit. Le dollar a lui poursuivi sa réappréciation contre l'euro et termine l'année avec une parité de 1.12 en progression de 2.2%. Enfin, le prix du baril progresse de 4% et clôture l'année à 65\$.



Sur les taux obligataires, le Bund 10 ans termine l'année à -0,19% après avoir atteint -0,71% en août et le 10 ans français à 0,12% soit une baisse de 59pb en 2019. Les pays périphériques ont surperformé durant cette année : -130.8 pb pour le 10 ans portugais, -147.8 pb pour le 10 ans italien et -95.3 pb pour le 10 ans espagnol et, enfin et surtout- 291.6 pb pour le 10 ans grec, suite à l'amélioration d'un cran de la notation de la Grèce par S&P à BB-. De même, le 10 ans US termine l'année à 1.88% contre 2,75% en Décembre 2018 après avoir atteint les 1.4% début Septembre.

Du côté du crédit, les obligations Corporate, IG ont progressé de 6.3% et le marché HY de 10.8%. Concernant les émissions, l'année 2019 aura été historique sur les Corporates avec près de 450Mds d'Euros, soit 13% de mieux que le précédent record de 2017. En mai, au plus fort des tensions Sino-Américaines, la prime de risque du gisement HY de la zone euro s'élevait à 432 pb mais les baisses des taux consécutives ont permis d'atteindre un spread de 356 pb en août, son minimum sur l'année.

Sur les marchés actions, le MSCI Monde a progressé de 21.7%. Toutes les zones ont connu de fortes progressions: le S&P affiche une hausse de 34.9%, l'Eurostoxx de 28.2% et le Nikkei de 24.9%. Les marchés émergents ferment la marche, mais avec une progression de 21.9%.

## 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

---

### 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

### 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

ISIN	Titre	En euros
FR0007442496	R-CO COURT TERME C	16 829 679,74
XS1995748172	VOLV TR 0.1 05-22	1 199 820,00
FR0013448669	RENA CR 0.25 03-23	996 820,00
FR0013396777	CASA LOND FLR 01-22	800 168,96

Table 2. Ventes

ISIN	Titre	En euros
FR0007442496	R-CO COURT TERME C	16 968 368,16
FR0010671479	MM EUROMIX ACT I EUR	1 501 633,68
XS1548539441	PSA BAN 0.5 01-20	1 213 123,40
FR0011694496	WENDEL 3.75% 210121	1 105 371,60

### 4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Cet OPC n'a pas utilisé au cours de l'exercice les techniques de gestion efficace de portefeuille.

### 4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS

L'OPC n'a pas eu, au cours de l'exercice, recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension et des TRS.

### 4.5 Risque global

Méthode de calcul du risque global : Méthode du calcul de l'engagement.

## 5. Informations réglementaires

---

### 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

Conformément à la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une Politique de sélection de ses intermédiaires et d'exécution des ordres.

En tant que prestataire de services d'investissements habilité à délivrer le service de gestion de portefeuille et la gestion d'OPC, Rothschild & Co Asset Management Europe a l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients ou de l'OPC.

A ce titre, Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent les services, en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

La présente politique s'applique aux catégories d'instruments financiers suivants:

- Les actions et valeurs assimilées,
- Les produits de taux,
- Les instruments financiers à terme, les OPC et le change.

#### 5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe n'exécute pas ses ordres (résultant des décisions d'investissement) directement mais a recours à des intermédiaires. Rothschild & Co Asset Management Europe doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution connue permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré un Comité en charge de l'autorisation des intermédiaires pour sélectionner les intermédiaires les plus à même de fournir le meilleur résultat dans l'exécution des ordres, en tenant compte notamment des facteurs suivants, par ordre d'importance:

- La rapidité d'exécution;
- Le prix de l'instrument financier;
- Le coût global de la réalisation de l'ordre;
- La probabilité d'exécution de l'ordre et le règlement;
- La taille de l'ordre;
- La nature de l'ordre (limite, à tout prix, au marché);
- Les places de marchés accessibles;
- La qualité du back office (notamment le traitement des ordres, le reporting, etc.).
- Toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

### **5.1.2 Politique d'exécution des ordres**

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique d'exécution afin de permettre à ses clients d'obtenir avec régularité le meilleur résultat possible pour l'exécution de leurs ordres, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Afin de s'assurer du respect de l'intérêt exclusif des investisseurs et de leur traitement équitable tout au long du processus de traitement des ordres, les services concernés de Rothschild & Co Asset Management Europe mettent en œuvre notamment les procédures suivantes:

- Les ordres sont systématiquement horodatés et pré-affectés, même en cas de groupage d'ordres
- Les ordres sont exécutés exclusivement auprès d'intermédiaires préalablement agréés et évalués selon les critères définis;
- Après exécution, l'affectation des ordres est automatique en fonction de l'ordre initial;
- Lorsque l'exécution est partielle, l'allocation est faite systématiquement au prorata des ordres initiaux;
- Une piste d'audit archive et horodate chaque étape du processus.

En cas d'instruction spécifique du client (RTO/Conseil), Rothschild & Co Asset Management Europe peut être exonéré de prendre tout ou parties des mesures prévues dans le cadre de sa politique de meilleure exécution.

### **5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires**

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place un dispositif de surveillance de ses dispositifs de réception-transmission d'ordres et d'exécution d'ordres.

Les évaluations sont réalisées chaque semestre lors du Comité de Notation des Intermédiaires.

Une notation de la qualité d'exécution est préalablement attribuée par la table de négociation, qui est le reflet du suivi de la Best Execution réalisée en premier niveau.

Le Comité analyse les éléments suivants:

- La qualité et la rapidité des transactions par intermédiaires et par catégorie d'instruments financiers. Cette évaluation est effectuée à partir d'un rapport d'analyse quotidien des délais de traitement, prix exécution, données VWAP,
- Les incidents,
- La contractualisation et spécialement les accords particuliers conclus avec l'intermédiaire (rabais, remises, avantages...) et les potentiels conflits d'intérêts.
- Le dispositif de contrôle de l'exécution: le service de contrôle permanent de 2ème niveau de Rothschild & Co Asset Management Europe présente les résultats de ces contrôles sur l'exécution et la sélection des intermédiaires, Le suivi du budget du compte Recherche.
- Tous évènements susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif d'exécution de Rothschild & Co Asset Management Europe.

En conclusion de ces données, le Comité valide la notation des intermédiaires afin de décider de la poursuite ou de la clôture de la relation commerciale existante en fonction de:

- La qualité et la fiabilité des exécutions (prix, suivi de l'ordre, rapidité, fiabilité);
- La qualité de l'information et la qualité de la relation commerciale;

- La qualité de traitement de dépouillement des ordres (rapidité, taux de fiabilité).

#### **5.1.4 Dispositif de contrôle**

Des contrôles sont réalisés régulièrement selon les procédures en vigueur pour vérifier le respect des critères définis. Les résultats des tests sont intégrés dans une évaluation des risques réalisée au sein de la société et inclue au niveau du groupe Rothschild & Co.

La présente Politique et les dispositifs en matière de réception, transmission et exécution d'Ordres sont revus au moins une fois par an ou chaque fois qu'un changement significatif intervient dans le dispositif mis en place par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Une version à jour de la présente Politique est disponible sur le site internet de Rothschild & Co Asset Management Europe.

#### **5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche**

En application de la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent le service de recherche en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

Les frais de recherche sont supportés différemment en fonction des services de gestion:

- Pour la gestion sous mandat, les frais de recherche sont exclusivement supportés par Rothschild & Co Asset Management Europe;
- Pour la gestion collective, les frais de recherche sont intégrés dans les frais de transactions et crédités sur un compte de Commissions de Courtage Partagé (CSA/RPA).

La politique de sélection et d'évaluation de la recherche utilisée dans le cadre des prestations rendues prend en compte des critères liés notamment à:

- La qualité de l'analyse / qualité de la recherche (notation, etc.);
- L'aide à la rencontre avec les entreprises;
- Les spécialisations sectorielles et géographiques;
- La personnalisation des analyses ;
- Le coût.

Une revue régulière des fournisseurs de recherche est effectuée sur la base des critères suivants:

- Les classements de place;
- Les commentaires du métier;
- L'analyse de la qualité; Le prix de chaque prestation.

Une convention est signée avec chaque prestataire.

## 5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173

Martin Maurel Capi Provence respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management Europe dont les grands principes sont :

- Le respect d'un ensemble d'exclusions
- L'intégration de critères ESG dans la gestion du fonds :
  - o calcul et pilotage de la note ESG du portefeuille
  - o calcul de l'intensité carbone du portefeuille
- Une politique d'engagement qui s'exprime à différents niveaux au sein de la société de gestion à travers un dialogue avec nos participations sur les thématiques ESG, l'exercice de nos droits de vote en lien avec des considérations ISR, la signature des UNPRI par Rothschild & Co Asset Management Europe et notre participation à des projets d'engagement (avec des ONG).

Les principales sources d'informations utilisées sont :

- MSCI ESG Research, qui nous fournit l'essentiel des données utilisées en matière de notation ESG et de calcul carbone
- Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'exercice des droits de vote

Sur l'exercice 2019, Martin Maurel Capi Provence respecte les principes de notre politique ESG et fait apparaître une note de 6,1 sur 10 au 31/12/2019. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet

## 5.3 Exercice des droits de vote

### 5.3.1 *Politique de vote*

Notre politique de vote couvre la zone Europe et nous privilégions les sociétés dont la capitalisation est supérieure à 350 millions €. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes détenues dans les OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe. Afin de répondre à la politique ESG que nous suivons, nous pouvons également exercer nos droits votes à toutes les autres valeurs actions européennes détenues dans nos OPC, si ceux-ci l'exigent. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer des droits de votes de façon exceptionnelle :

- lors d'une augmentation de capital défensive si la société fait l'objet d'une OPA
- par décision d'un gérant ou d'un client
- à la demande ou une contrainte ESG

Les Etats-Unis sont partiellement couverts, quand la participation n'implique aucun surcoût pour RAM. Le reste du monde, et certains pays européens (Danemark et Suisse) ne sont pas couverts en raison du coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions. Nous n'exerçons pas non plus nos droits de vote lorsque:

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC

### 5.3.2 Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services. Les recommandations les plus importantes peuvent être étudiées par nos analystes et traitées afin de favoriser les investisseurs. Les décisions prises sont communes à tous nos OPC.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises)

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet [https://am.be.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20190709\\_Rapport%20ESG.pdf](https://am.be.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20190709_Rapport%20ESG.pdf)

## 5.4 Politique de rémunération

- La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe (R&Co AM Europe) est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.
- L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.
- Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.
- La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.
- Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe reposent sur les principes suivants :
  - **Gérants de fonds, gestionnaires financiers**
    - Les performances sont tout d'abord mesurées au niveau de l'équipe à laquelle ils appartiennent.
    - Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
    - Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.
    - En cas de commission de surperformance, il n'y a pas de lien entre le montant de la commission de surperformance facturable et le montant de la rémunération variable des gestionnaires.
  - **Commerciaux institutionnels et distributeurs**

- Les performances sont également évaluées en termes de contribution aux objectifs alloués à l'équipe à laquelle ils appartiennent. Elles ne sont jamais déclinées ni par client ni par produit.
- Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.
- Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations Groupe qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.
- La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :
  - Direction Générale (hors Associés Gérants <sup>(1)</sup>)
  - Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
  - Responsables développement et marketing
  - RCCI
  - Fonction risques (opérationnel, de marché...)
  - Responsables administratifs
  - Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques
- <sup>(1)</sup>: Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou OPCVM 5, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.
  - Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées
  - La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild & Co SCA.
- L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, après prise de rendez-vous auprès du service des Ressources Humaines.

	Nombre de collaborateurs	Rémunération totale	Rémunération fixe	Rémunération variable
Population totale	<b>159</b>	<b>16,08</b>	<b>11,78</b>	<b>4,30</b>
Population régulée au titre de AIFM / UCITS	<b>44</b>	<b>6,71</b>		
Dont gérants et analystes	33	4,92		
Dont autre population régulée	11	1,79		



## 6. Certification du commissaire aux comptes

---

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

### **MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

Rothschild & Co Asset Management Europe 29, avenue de Messine 75008 Paris

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

Aux porteurs de parts du FCP MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et

Société par actions simplifiée au capital de 1 723 040 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de déviance  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041  
Une entité du réseau Deloitte

Public

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

  
Olivier GALIENNE

## 7. Comptes annuels

### 7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR

#### 7.1.1 Bilan actif

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	62 808 981,00	62 114 716,14
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	58 302 970,57	56 275 248,78
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	58 302 970,57	56 275 248,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 479 410,43	5 839 467,36
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 479 410,43	5 839 467,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	26 600,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	26 600,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	34 681,69	75,90
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	34 681,69	75,90
Comptes financiers	3 220,30	282 036,16
Liquidités	3 220,30	282 036,16
<b>Total de l'actif</b>	<b>62 846 882,99</b>	<b>62 396 828,20</b>

## 7.1.2 Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux</b>		
<b>propres</b>	<b>62 087 946,20</b>	<b>62 648 311,21</b>
<b>Capital</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(a) Report à nouveau (a)</b>	<b>80 364,10</b>	<b>-1 047 070,81</b>
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,</b>	<b>643 152,80</b>	<b>787 209,62</b>
<b>b) Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>62 811 463,10</b>	<b>62 388 450,02</b>
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif</b>	<b>26 600,00</b>	<b>0,00</b>
<b>net) Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>financiers Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en	0,00	0,00
pension Dettes représentatives de titres	0,00	0,00
empruntés	<b>26 600,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations temporaires	26 600,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou	<b>8 819,89</b>	<b>8 378,18</b>
assimilé Autres opérations	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	<b>8 819,89</b>	<b>8 378,18</b>
<b>Opérations de change à terme de</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>devises Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires</b>		
<b>courants Emprunts</b>		
<b>Total du passif</b>	<b>62 846 882,99</b>	<b>62 396 828,20</b>

### 7.1.3 Hors-bilan

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagement sur marchés</b>		
réglementés ou assimilés		
<b>Contrats futures</b>	2 386	0,00
XEUR FGBL BUN 0320	860,00	
<b>Engagement sur</b>		
<b>marché de gré à gré</b>		
<b>Autres</b>		
<b>engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagement sur marchés</b>		
réglementés ou assimilés		
<b>Engagement sur marché de gré à</b>		
<b>gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

## 7.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	12 534,20	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	739 230,85	890 245,19
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Total (1)</b>	<b>751 765,05</b>	<b>890 245,19</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 571,01	3 135,58
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Total (2)</b>	<b>1 571,01</b>	<b>3 135,58</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>750 194,04</b>	<b>887 109,61</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	99 395,25	99 899,99
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>650 798,79</b>	<b>787 209,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-7 645,99	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>643 152,80</b>	<b>787 209,62</b>

## 8. Annexes aux comptes annuels

---

### 8.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### 8.1.1 Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrés dans des comptes "différences d'estimation".

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

##### 8.1.1.1 Dépôts

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

##### 8.1.1.2 Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



### **8.1.1.3 Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **8.1.1.4 Titres de créances négociables**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an: Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an: Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (STAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

### **8.1.1.5 OPC détenus**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **8.1.1.6 Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives des titres reçus en pension" pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives de titres prêtés" à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique "titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique "dettes représentatives de titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### 8.1.1.7 Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

- Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

- **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### 8.1.2 Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Modalités de calcul des frais de gestion Commissions de gestion fixe :

Le taux maximum sur la base de l'actif net hors OPC du groupe Rothschild Martin Maurel est décomposé comme suit :

- jusqu'à 10 000 000€ de 0,40 % TTC
- de 10 000 000€ à 20 000 000€ de 0.22 % TTC et
- au-delà de 20 000 000€ de 0.10% TTC.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net hors OPC du groupe Rothschild Martin Maurel est de 0.17 %.

### 8.1.3 Affectation des sommes distribuables

#### 8.1.3.1 Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le **résultat**: le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.  
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.
- Les **Plus et Moins-values** : les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### 8.1.3.2 Modalités d'affectation des sommes distribuables

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Part C2</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

## 8.2 Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>62 388 450,02</b>	<b>63 246 238,30</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 339 309,44	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 105 125,12	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	577 529,76	192 108,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-414 284,45	-1 225 997,39
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	74 360,00	30 321,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-155 372,24	-29 985,30
Frais de transactions	-884,49	-740,16
Différences de change	0,00	30 475,86
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	430 081,39	-641 180,55
Différence d'estimation exercice N	-80 299,89	-510 381,28
Différence d'estimation exercice N-1	510 381,28	-130 799,27
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	26 600,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	26 600,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	650 798,79	787 209,62
Acompte (s) versé (s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte (s) versé (s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>62 811 463,10</b>	<b>62 388 450,02</b>

## 8.3 Compléments d'information

### 8.3.1 Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	2 161 942,85	3,44
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 149 112,01	68,70
Obligations à taux. VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 515 432,51	16,74
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 476 483,20	3,94
	<b>58 302 970,57</b>	<b>92,82</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers TOTAL</b>	2 386 860,00	3,80
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>2 386 860,00</b>	<b>3,80</b>
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors-bilan</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Taux		
<b>TOTAL</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>		

### 8.3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées Titres de créances	43 149 112,01	68,70	0,00	0,00	10 515 432,51	16,74	4 638 426,05	7,38
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 220,30	0,01
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture Autres opérations		3,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2 386 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00							

### 8.3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	] 3 mois - 1 an]	%	] 1 - 3 ans]	%	] 3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées Titres de créances	2 532 962,34	4,03	4 265 242,95	6,79	40 731 775,78	64,85	10 529 938,50	16,76	243 051,00	0,39
Opérations temporaires sur titres Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>	3 220,30				0,00		0,00			
Opérations temporaires sur titres Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 386 860,00	3,80
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00				0,00		0,00		0,00	

### 8.3.4 Ventilation par devises de cotation ou d'évaluation des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 8.3.5 Créances et dettes: ventilation par nature

		31/12/2019
<b>Créances</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	34 681,69
	<b>Total des créances</b>	<b>34 681,69</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion	8 819,89
	<b>Total des dettes</b>	<b>8 819,89</b>

### 8.3.6 Capitaux propres

#### 8.3.6.1 Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	17 336	8 339 309,44
Parts rachetées durant l'exercice	-18 928	-9 105 125,12
Solde net des souscriptions/rachats	-1 592	-765 815,68

#### 8.3.6.2 Commissions de souscription et/ou rachat

(a)	(b) En montant
Total des commissions acquises	(c) 0,00
Commissions de souscription acquises	(d) 0,00
Commissions de rachat acquises	(e) 0,00

### 8.3.7 Frais de gestion

	31/12/2019
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	99 395,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 8.3.8 Engagements reçus et donnés

#### 8.3.8.1 Garanties reçues par l'OPC

Néant.

#### 8.3.8.2 Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

### 8.3.9 Autres informations

#### 8.3.9.1 Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 8.3.9.2 Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

#### 8.3.9.3 Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 479 410,43
	FR0010892422	MARTIN MAUREL CORPORATE PICKING I	3 351 214,75
	FR0007442496	R-CO COURT TERME C	1 128 195,68
Instrument financiers à terme			0,00



### 8.3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

#### 8.3.10.1 Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant.

#### 8.3.10.2 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	643 152,80	787 209,62
<b>Total</b>	<b>643 152,80</b>	<b>787 209,62</b>

	31/12/2019	31/12/2018
<b>MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	643 152,80	787 209,62
<b>Total</b>	<b>643 152,80</b>	<b>787 209,62</b>

#### 8.3.10.3 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	80 364,10	-1 047 070,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>80 364,10</b>	<b>-1 047 070,81</b>

	31/12/2019	31/12/2018
<b>MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	80 364,10	-1 047 070,81
<b>Total</b>	<b>80 364,10</b>	<b>-1 047 070,81</b>

**8.3.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>53 797 644,51</b>	<b>59 083 980,37</b>	<b>63 246 238,30</b>	<b>62 388 450,02</b>	<b>62 811 463,10</b>
Actif net en EUR	53 797 644,51	59 083 980,37	63 246 238,30	62 388 450,02	62 811 463,10
Nombre de titres	114 727	124 335	132 190	132 190	130 598
Valeur liquidative unitaire en EUR	468,92	475,20	478,45	471,96	480,95
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes en EUR	4,66	-6,17	-1,14	-7,92	0,61
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	10,05	9,43	7,54	5,95	4,92

### 8.3.12 Inventaire en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS AG 0.05% 12-09-23 CV	EUR	200 000	245 212,87	0,39
E ON AG 0.375% 23-08-21 EMTN	EUR	900 000	906 824,43	1,44
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 0.25% 29-11-23	EUR	600 000	599 753,44	0,95
GERMANY 0.1% 15-04-23 IND	EUR	1 000 000	1 132 652,10	1,81
SCHAEFFLER AG 1.125% 28-03-22	EUR	600 000	617 537,26	0,98
TLG IMMOBILIEN AG 0.375% 23-09-22	EUR	500 000	502 327,54	0,80
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.25% 16-10-20	EUR	600 000	601 937,77	0,96
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.625% 01-04-22	EUR	700 000	710 031,13	1,13
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>5 316 276,54</b>	<b>8,46</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ACSSM 2 7/8 04/01/20	EUR	400 000	411 203,55	0,65
B E3R+0.6% 04-03-20 EMTN	EUR	800 000	800 725,33	1,27
PROSEGURO COMPANIA DE SEGURIDAD 1.0% 08-02-23	EUR	500 000	513 578,85	0,82
TELEFO 1.477 09/14/21	EUR	800 000	824 391,54	1,32
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 549 897,27</b>	<b>4,06</b>
<b>ETATS UNIS AMERIQUE</b>				
BK AMERICA E3R+0.8% 07-02-22	EUR	1 000 000	1 005 468,58	1,59
CITIGROUP E3R+0.5% 21-03-23	EUR	1 000 000	1 002 191,17	1,60
GE 0.375% 17-05-22	EUR	500 000	501 323,40	0,80
GM 0.2 09/02/22	EUR	600 000	598 326,00	0,95
MANPOWER 1.875% 11-09-22	EUR	700 000	733 173,11	1,17
MYLAN NV E3R+0.5% 24-05-20	EUR	1 000 000	998 942,22	1,59
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>			<b>4 837 424,48</b>	<b>7,70</b>
<b>FINLANDE</b>				
FORTUM OYJ 2.25% 08/09/2022 SERIE EMTN	EUR	500 000	531 492,79	0,85
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>531 492,79</b>	<b>0,85</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 2.825% 02/21	EUR	200 000	210 701,34	0,34
AIRBUS GRO ZCP 14-06-21 EMTN	EUR	200 000	213 528,00	0,34
ALD 0.875% 18-07-22 EMTN	EUR	800 000	818 928,24	1,30
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	EUR	200 000	296 266,00	0,47
ATOS SE 0.75% 07-05-22	EUR	800 000	817 022,82	1,30
BOLLORE 2.875% 29-07-21	EUR	800 000	835 200,96	1,33
BOUYGUES 4.5% 09/02/2022	EUR	800 000	910 790,68	1,45
CADES 1.5% i 25/07/2021	EUR	400 000	455 576,98	0,73
CAPGEMINI SE 0.5% 09-11-21	EUR	800 000	806 825,09	1,28

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARREFOUR BQ E3R+0.62% 15-06-22	EUR	1 000 000	1 002 852,50	1,60
CASINO GUICHARD PERRACHON 5.244% 09-03-20	EUR	700 000	737 137,52	1,17
COMPAGNIE INDUSTRIELLE E 2.5% 20/05/2021	EUR	900 000	942 303,39	1,50
EDENRED ZCP 08-09-24 CV	EUR	2 700	178 461,90	0,28
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	6 500	208 474,50	0,33
ESSILORLUXOTTICA 0.0% 27-05-23	EUR	400 000	400 616,00	0,64
EUTELT 1.125% 23-08-21	EUR	800 000	815 778,49	1,30
FRTR 0 1/4 07/25/24	EUR	500 000	573 713,77	0,91
HAVAS 1.875% 08-12-20	EUR	800 000	810 793,57	1,29
HSBC FR 0.2% 04-09-21 EMTN	EUR	1 000 000	1 005 471,20	1,59
INGENICO ZCP 28/08/22 CV	EUR	1 800	308 538,00	0,49
LAGARDERE SCA 2.75% 13-04-23	EUR	500 000	533 836,80	0,85
MWDP 1 04/20/23	EUR	500 000	514 019,59	0,82
ORPAR ZCP 20-06-24 CV	EUR	200 000	206 098,00	0,33
ORPEA 0.375% 17-05-27 CV	EUR	1 500	243 051,00	0,39
PERNOD 2% 22/08/2020	EUR	200 000	204 205,15	0,33
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	800 000	807 893,80	1,29
PUBLICIS GROUPE 1.125% 18/12/21	EUR	800 000	815 258,62	1,30
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.25% 08-03-23	EUR	1 000 000	992 063,08	1,58
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	600 000	623 804,07	0,99
SG E3R+0.37% 14-01-21 EMTN	EUR	800 000	801 952,00	1,28
ST GOBAIN 3.625% 15/06/2021	EUR	800 000	858 997,46	1,37
SUEZ ZCP 27-02-20 CV	EUR	15 000	275 175,00	0,44
VALEO 0.375% 12-09-22 EMTN	EUR	1 000 000	1 006 937,79	1,59
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ZCP 23-11-20	EUR	300 000	300 447,00	0,48
VIVENDI 0.75% 28-05-21	EUR	900 000	913 625,26	1,45
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>21 446 342,15</b>	<b>34,13</b>
<b>ITALIE</b>				
ACEA E3R+0.37% 08-02-23 EMTN	EUR	800 000	794 368,00	1,26
ASSGEN 2 7/8 01/14/20	EUR	700 000	719 924,49	1,15
ENIIM 2.625% 11/22/2021	EUR	800 000	843 033,84	1,34
INTESA SP 4.125% 14/04/20 EMTN	EUR	900 000	937 713,89	1,50
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 28-03-22	EUR	300 000	301 679,93	0,48
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>3 596 719,95</b>	<b>5,73</b>
<b>JAPON</b>				
TAKEDA PHARMACEUTICAL 1.125% 21-11-22	EUR	600 000	618 409,03	0,98
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>618 409,03</b>	<b>0,98</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ACTAVIS FUNDING SCS 0.5% 01-08-21	EUR	1 000 000	1 010 130,82	1,60

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARCE 3.125% 14-01-22 EMTN	EUR	500 000	542 184,11	0,86
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 0.632% 04-06-23	EUR	600 000	608 014,82	0,97
ERFFP 2 1/4 01/27/22	EUR	800 000	832 776,44	1,33
GLENLN 1 5/8 01/18/22	EUR	500 000	518 631,10	0,83
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 0.5% 18-01-21	EUR	900 000	908 878,07	1,45
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>4 420 615,36</b>	<b>7,04</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BAYER CAP E3R+0.55% 26-06-22	EUR	1 000 000	1 002 639,36	1,60
BMW FIN 0.125% 29-11-21 EMTN	EUR	800 000	803 415,63	1,28
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.2% 13-09-21	EUR	900 000	903 664,82	1,44
ED 2.625% 18-01-22 EMTN	EUR	800 000	862 736,99	1,37
GEMALTO 2.125% 23-09-21	EUR	600 000	621 457,28	0,99
IBERDROLA INTL BV 3.50% 02/21	EUR	1 000 000	1 071 789,18	1,70
ING BANK NV 0.375% 26-11-21	EUR	800 000	807 743,48	1,29
REDEXS 2 3/4 04/08/21	EUR	500 000	523 838,44	0,83
REPSM 3.625% 10/07/21	EUR	800 000	859 268,68	1,37
STEDIN HOLDING NV E3R+0.27% 24-10-22	EUR	800 000	798 928,00	1,27
VONOVIA FINANCE BV E3R+0.45% 22-12-22	EUR	500 000	500 522,94	0,80
VONOVIA FINANCE BV 0.125% 06-04-23	EUR	300 000	298 923,16	0,48
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>9 054 927,96</b>	<b>14,42</b>
<b>ROYAUME UNI</b>				
ANGLO AMERICAN 3.5% 28/03/2022	EUR	500 000	550 585,79	0,88
CASA LONDON E3R+0.55% 17-01-22	EUR	800 000	805 588,80	1,28
FCE BANK 0.889% 13-09-21 EMTN	EUR	1 000 000	1 008 719,23	1,60
RTOLN 3 1/4 10/07/21	EUR	700 000	739 237,95	1,18
VOD 1 1/4 08/25/21	EUR	1 000 000	1 026 734,04	1,63
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>4 128 865,81</b>	<b>6,57</b>
<b>SUEDE</b>				
SCANIA CV AB E3R+0.45% 17-03-21	EUR	1 000 000	1 001 253,61	1,60
VOLVO TREASURY AB 0.1% 24-05-22	EUR	800 000	800 746,62	1,27
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 801 999,23</b>	<b>2,87</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; val. ass. <u>ou</u> sur mar. <u>régl.</u> <u>ou</u> <u>ass.</u></b>			<b>58 302 970,57</b>	<b>92,81</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>58 302 970,57</b>	<b>92,81</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
MARTIN MAUREL CORPORATE PICKING I	EUR	25	3 351 214,75	5,33

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
R-CO COURT TERME C	EUR	284	1 128 195,68	1,80
TOTAL FRANCE			4 479 410,43	7,13
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 479 410,43	7,13
TOTAL Organismes de placement collectif			4 479 410,43	7,13
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements a terme terme sur marche reglemente ou assimile				
XEUR FGBL BUN 0320	EUR	-14	26 600,00	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			26 600,00	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			26 600,00	0,04
TOTAL Instruments financiers à terme			26 600,00	0,04
Appel de marge				
MARRCEUR	EUR	-26 600	-26 600,00	-0,04
TOTAL Appel de marge			-26 600,00	-0,04
Créances			34 681,69	0,06
Dettes			-8 819,89	-0,01
Comptes financiers			3 220,30	0,01
Actif net			62 811 463,10	100,00

MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE	EUR	130 598	480,95	
-----------------------------	-----	---------	--------	--